

Communiqué de presse

CER FRANCE Gascogne Adour, lauréat national de la 2^{ème} édition du Trophée contrat de génération

François Rebsamen, Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social a remis mercredi 17 septembre trois trophées contrat de génération suite au concours national lancé en avril dernier. Sur ces 3 trophées, un a été remis à une entreprise gersoise, CER FRANCE Gascogne Adour, dans la catégorie des entreprises de 50 à 299 salariés. Mettre en œuvre un parcours très structuré d'intégration des jeunes salariés constitue l'action prioritaire de l'accord contrat de génération mis en place dans ce regroupement d'entreprises.

Spécialisé dans l'expertise comptable et le conseil aux entreprises, ce regroupement d'entreprises du Gers est composé des sociétés AGC Gascogne Adour et AER Gascogne Adour, regroupant 158 salariés. Il a signé le 25 juillet 2013 un accord relatif au contrat de génération avec l'ensemble de ses délégués syndicaux (CFDT, FO, CFE-CGC).

Intégrer des jeunes en CDI parmi ses effectifs, un engagement majeur pour CER FRANCE Gascogne Adour

La réalisation d'un diagnostic préalable a permis d'identifier deux difficultés que CER FRANCE Gascogne Adour doit anticiper : le besoin de renouveler son effectif dans les 10 à 15 ans et une nécessité de transmettre les compétences des salariés.

Fort de ce constat, le regroupement d'entreprise s'est engagé à **embaucher en CDI 4 salariés jeunes, de moins de 26 ans sur 2 ans avec un objectif de maintenir ce rythme par la suite**. Un **parcours d'accueil et d'intégration** a été élaboré afin de faciliter l'intégration des jeunes nouvellement recrutés. Un **salarié référent** peut en parallèle apporter au jeune des conseils spécifiques concernant son intégration au sein de l'entreprise, et notamment transmettre ses compétences, **ce qui est essentiel dans le domaine du conseil**.

Par ailleurs, CER FRANCE Gascogne Adour a la volonté grâce à l'accord contrat de génération mis en place de **lutter contre les stéréotypes sociaux constituant des freins à l'emploi**, dans le cadre d'actions de sensibilisation et d'entretiens.

Des binômes d'échange de compétences pour faciliter la transmission des savoirs et des compétences

Dans le cadre de la transmission des savoirs et des compétences, CER FRANCE Gascogne Adour souhaite développer des **binômes d'échange de compétences**. Ceux-ci permettront entre autres aux salariés jeunes de transmettre les connaissances qu'ils ont acquises lors de leur formation aux salariés plus expérimentés.

A propos de la 2^{ème} édition du Trophée contrat de génération

La 2^{ème} édition du Trophée contrat de génération est dédiée aux **entreprises de 50 salariés et plus**. Organisé sous le patronage du Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, cette édition a vocation à valoriser les pratiques exemplaires d'entreprises, tant en termes de qualité de négociation que de contenu des accords contrat de génération.

Trois éléments principaux ont retenu l'attention du jury pour effectuer son choix :

- La **précision et l'effectivité des engagements en matière d'embauche et de maintien en emploi** ;
- Le **caractère pragmatique de ces engagements et des actions déployées** ;
- L'**existence d'un calendrier de mise en œuvre et de modalités de suivi de l'accord**.



« Signature de l'accord en présence de C. Huppert (DG Cerfrance),
N. Aurensan (CFDT), B. Serventi (CGE CGC), B. Desenlis (FO) »

Credit photo : M. Benquet

Retrouvez prochainement une vidéo des lauréats sur www.contrat-generation.gouv.fr

Contact presse

- Ministère du Travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social
Tél. : 01 49 55 31 02 – E-mail : cab-tef-presse@cab.travail.gouv.fr
- CER FRANCE Gascogne Adour : M. Benquet Tel 05.62.61.78.05 - m.benquet@32.cerfrance.fr